

Commune de Puissalicon

DELIBERATION N° 2026-31
Désignation du représentant au sein de la SEM-PFO du Pech Bleu

Convocation du 27/03/2026
Séance du 31/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel FARENC, Maire.

Présents : FARENC Michel – FERRE Gérard – AMEN-LORENTE Marie – SERMET Nicolas – MATHIEU Marjorie – GAU Rose-Marie – DANDLER Corinne – JAUVERT Daniel – ROYER Marie-Jeanne – CHOUIN Florian – DELABARRE Gwendoline – ROQUES Clement – HOULES Nicolas – MACHO Anthony

Absente : DELAPORTE Celine (pouvoir à MACHO)

Secrétaire de séance : AMEN-LORENTE Marie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Puissalicon est actionnaire d'une part sociale de la Société d'Economie Mixte – Pompes Funèbres Occitane (SEM-PFO) du Pech Bleu,

Suite au renouvellement des représentants des 55 communes actionnaires (hormis Béziers) au sein du Conseil d'administration de la SEM-PFO, il est nécessaire de désigner un élu pour représenter la commune aux différentes assemblées et éventuellement pour représenter les différentes communes actionnaires aux conseils d'administration.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Désigne FARENC Michel, Maire, pour représenter la commune auprès de la SEM-PFO

Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré, Pour copie conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmission au représentant de l'état le 01/04/2026
Publication sur le site internet de la Commune le 01/04/2026

Marie AMEN-LORENTE
Secrétaire de séance

Michel FARENC
Maire

